

Question écrite du 18 octobre 2017 de M. Jean Rossiaud: «Pollution par le bruit: que fait la Ville de Genève en matière de voirie?»

«Diminuer concrètement l'exposition des habitants au bruit généré par le trafic routier est un défi environnemental ambitieux que notre Canton a la volonté de relever!»¹

1. Le bruit, notamment celui lié au trafic routier, constitue une source de nuisances majeures pour la population suisse ainsi qu'un important problème de santé publique. Les dernières évaluations dénombrent environ 1,3 million de personnes touchées sur le territoire suisse. A Genève, on estime que 120 000 personnes sont confrontées à un niveau de bruit excessif, soit un tiers de la population du canton.
Qu'en est-il sur le territoire de la Ville de Genève?
2. L'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) exige des cantons qu'ils mettent en œuvre un programme de mesures d'assainissement, lorsque les valeurs limites d'immission (VLI) sont dépassées. Le délai d'assainissement des tronçons routiers concernés, plusieurs fois repoussé, a été fixé à 2018.
Où en est-on en Ville de Genève?
3. La Ville de Genève est propriétaire de l'intégralité du réseau routier couvrant son territoire et doit assumer l'assainissement du bruit pour protéger la population des nuisances dues au trafic routier. En 2009, elle s'est dotée d'un plan d'action stratégique, intégrant des études antérieures, dont l'objectif est d'assainir le bruit routier dans le délai imposé par la Confédération.
Quel bilan peut-on en faire en Ville de Genève?
4. Des actions pour la limitation de la pollution par le bruit s'appuient sur un document établi en 1998 déjà: le *Plan de mesures d'assainissement du bruit routier*, qui fixe des objectifs précis.
Quel bilan en a été fait en Ville de Genève?
5. Une série de recommandations du Plan d'assainissement du bruit routier concerne les véhicules. Plus spécifiquement, la mesure S6 s'intitule: «Choisir des véhicules [...] et les équipements des voiries en prenant, comme l'un des critères déterminants, leur émission sonore. Modifier et insonoriser les véhicules et engins déjà en service dans la mesure où cela est techniquement possible et économiquement supportable.»
En ce qui concerne plus précisément les camions éboueurs et les camions tours – auxquels je rajouterais les balayeuses et souffleuses – elle précise ceci: «L'isolation phonique des véhicules et de leurs équipements doit être particulièrement soignée afin de permettre d'effectuer des travaux de nuit, tout en respectant les normes en vigueur. L'offre pour ces véhicules comprend un protocole de mesurages de bruit.»
Le Conseil administratif pourrait-il transmettre ces protocoles de mesurages du bruit pour la Ville de Genève et l'évolution des résultats que la mise en place de ces protocoles a produite en Ville?
6. Cependant, la question n'est pas tant de porter l'effort sur les véhicules qui, pour des raisons écologiques, pourraient être individuellement moins polluants, car ceux-ci sont toujours plus nombreux, toujours plus sophistiqués (pollution grise), et leur usage est

¹ http://ge.ch/bruit-rayons/media/bruit-rayons/files/fichiers/documents/plan_de_mesures_dassainissement_du_bruit_routier_2016_adopte.pdf

toujours plus fréquent, ce qui a pour conséquence que la pollution d'ensemble augmente.

La question n'est en effet pas tant de porter l'effort sur le moyen que sur l'objectif: la baisse de la pollution par le bruit à chaque heure du jour et de la nuit.

La Ville de Genève progresse-t-elle dans ses objectifs de diminuer globalement cette pollution? Cette pollution est-elle même mesurée?

7. La première étape de la politique cantonale a consisté à établir un cadastre du bruit routier – véritable photographie des niveaux sonores des routes du canton.

Plus précisément, le Conseil administratif peut-il informer le Conseil municipal de l'évolution de la pollution par le bruit depuis dix ans en Ville de Genève? Le Conseil administratif peut-il fournir (en demandant par exemple à l'Office cantonal de la statistique) une évaluation, au cours de la semaine et au cours de la journée, de la pollution par le bruit dans les quartiers, et de son évolution, afin de calculer la proportion du bruit généré par les services de la voirie (et les entreprises mandatées) sur l'ensemble de la pollution par le bruit en ville de Genève?

8. Enfin: comment faire du cadastre du bruit un instrument de politique publique? Comment le rendre public? Comment en faire un outil pour les habitants des différents quartiers leur permettant de collaborer à la lutte contre la pollution par le bruit?